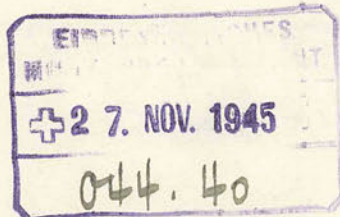




ARMÉE SUISSE  
1<sup>ER</sup> CORPS D'ARMÉE

LE COMMANDANT



Neuchâtel, le 25.11.45.

A Messieurs les membres de la commission de Défense Nationale.

Objet: Réorganisation de l'Armée et plans d'opérations.

Les possibilités de l'utilisation de l'énergie atomique et la situation de la Suisse à l'égard de la Ligue des Nations Unies exerceront une influence déterminante sur l'avenir de notre armée.

Avant que nous soyons fixés sur ces points-là, toutes décisions fondamentales concernant l'organisation de nos forces militaires, de leur armement et de leur instruction seraient sinon vaines, du moins prématurées, parce que manquant de bases justificatives suffisamment établies.

Mais il est urgent de déterminer les mesures à prendre en cas de nouvelle conflagration européenne au début de laquelle notre Défense Nationale ne pourrait compter que sur ses seuls moyens, tels qu'ils sont actuellement.

On ne saurait en effet considérer comme exclue la possibilité d'un conflit armé plus ou moins prochain, entre les Russes et les Anglo-Saxons, les uns et les autres renforcés ou non de leurs satellites. La Suisse maintiendrait naturellement sa neutralité, mais il n'est pas certain que les belligérants la respecteraient. On peut en particulier douter que telle serait l'intention des Russes.

Or, il faut prévoir qu'en raison de la disproportion des forces immédiatement disponibles, le bloc oriental parviendra d'abord à progresser vers l'Ouest et que tôt ou tard ses armées atteindront ainsi nos frontières Nord-Est et Sud; nous serons peut-être également menacés de l'Ouest, voir même de l'intérieur du Pays par les complicités que les Russes trouveraient chez les extrémistes de gauche français et suisses.

C'est là me semble-t-il que réside le plus grand danger auquel nous sommes exposés comme aussi l'éventualité la plus imminente qui doit avoir la priorité sur toutes nos préoccupations du moment.

Ne mettant pas en doute la volonté de notre gouvernement de donner à l'Armée pour mission de maintenir l'intégrité du Pays en s'opposant à l'invasion le plus près possible de la frontière et en maîtrisant toute menace intérieure, je crois qu'il convient d'établir sans tarder les plans d'opérations à cet effet et au besoin de procéder aux ajustements qui s'avèreraient apportés quant à l'organisation de nos moyens.

J'ai l'honneur de proposer que cela fasse l'objet des prochaines délibérations de la C.D.N. et, s'il en est encore temps, le thème des exercices stratégiques prévus pour 1947.

A MM.

le Chef du D.M.F.  
les Cdt. 2.3.4.C.A.  
le Chef d'E.M.G.  
le Chef de l'Instruction.

Le Commandant 1<sup>er</sup> C.A.

Bony

Dodis

